



Education International  
Internationale de l'Education  
Internacional de la Educaci3n

<http://www.ei-ie.org>

**RÉGION  
EUROPÉENNE-  
CSEE**

**Présidente**

Christine BLOWER

**Vice-présidents**

Odile CORDELIER  
Walter DRESSCHER  
Paula ENGWALL  
Andreas KELLER  
Galina MERKULOVA  
Branimir STRUKELJ



5 Bd du Roi Albert II, 9<sup>e</sup>  
étage  
1210 Bruxelles, Belgique  
Tél. +32 2 224 06 91/92  
Fax +32 2 224 06 94  
[secretariat@csee-etuce.org](mailto:secretariat@csee-etuce.org)  
<http://www.csee-etuce.org>

**Directeur européen**

Martin RØMER

**Trésorier**

Mike JENNINGS

# CSEE

## Comité syndical européen de l'éducation Région européenne de l'IE

### Déclaration

#### sur la communication de la Commission européenne

#### «Entrepreneuriat 2020»

adoptée par le Bureau du CSEE le 25 avril 2013

Le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE)\* se félicite que la Commission européenne ait l'intention de s'attaquer au très grave problème de la hausse du chômage résultant de la récession économique actuelle qui frappe toute l'Europe. Le chômage des jeunes est en train de créer une génération perdue dans de nombreux pays européens et, s'il s'agit d'une catastrophe immédiate, ses ramifications nous accompagneront néanmoins pendant de nombreuses années. Toutefois, nous exposons, ci-après, nos vues concernant la communication de la Commission européenne sur le plan d'action «Entrepreneuriat 2020» :

1. Le CSEE conteste la vision très étroite de l'esprit d'entreprise conçu comme un modèle de développement des entreprises, tel qu'il a été décrit dans le plan d'action «Entrepreneuriat 2020». Ce plan d'action suggère qu'à partir de 2015, nous ne parlerons plus d'écoles, mais d'établissements d'enseignement qui promeuvent un environnement entrepreneurial afin de générer de la croissance et de la compétitivité. À partir de là, l'éducation et la formation, telles qu'elles sont envisagées dans le plan d'action, seront au service de l'économie. Par ce plan d'action, l'ensemble du processus éducatif devient un processus de développement entrepreneurial visant uniquement à générer une croissance économique. Le CSEE considère que la définition de l'«entrepreneuriat» doit aller plus loin que le modèle d'entreprise.
2. Le CSEE regrette que le plan d'action ne prenne pas appui sur le travail précieux réalisé au fil des années par le *Groupe de travail thématique sur l'éducation à l'esprit d'entreprise relevant de la méthode ouverte de coordination* de la DG EAC pour mettre au point une approche plus large de la sensibilisation à l'esprit d'entreprise, de l'éducation, des compétences et du développement. Les travaux menés par ce groupe se fondent sur la définition beaucoup plus large de l'éducation à l'esprit d'entreprise.
3. Le CSEE conteste la définition de l'entrepreneuriat telle qu'on la trouve dans le plan d'action. Nous estimons que l'éducation à l'esprit d'entreprise devrait préparer les étudiants à acquérir des compétences démocratiques et former les personnes à avoir un esprit d'initiative, à prendre leurs responsabilités et à analyser les situations qui se présentent à elles. Nous pensons que développer des aptitudes et des compétences telles que la créativité, l'esprit d'initiative, la ténacité et le travail d'équipe est essentiel pour tous les étudiants et pas uniquement pour que de futurs chefs d'entreprise développent leur entreprise. Ces aptitudes sont essentielles pour doter une génération des outils nécessaires

afin de travailler efficacement dans tous les secteurs et d'alimenter l'ensemble de l'infrastructure au profit d'une économie européenne qui gagne. L'éducation à l'esprit d'entreprise ne doit pas être considérée comme étant une formation à la compétitivité, comme, par exemple, avec des concours entre écoles..

4. La viabilité réside dans la création d'une infrastructure saine, dans laquelle l'encouragement, le soutien et l'inspiration sont transmis par l'éducation afin d'inspirer la créativité, d'encourager la résolution de problèmes, de développer le travail en équipe et de capitaliser sur l'énorme potentiel qui existe déjà, mais semble actuellement ignoré. Nous considérons que le plan d'action «Entrepreneuriat» ne contribue pas à la réalisation de ces objectifs.
5. Nous sommes d'avis qu'investir dans l'enseignement général et maintenir cet investissement durant la crise économique et financière est aussi important qu'investir dans l'éducation à l'esprit d'entreprise. Pour être efficace, la culture de l'éducation doit soutenir un apprentissage qui repose sur le soutien, l'orientation et le tutorat des élèves et des étudiants plutôt que simplement sur l'«enseignement». Ce changement culturel devrait être soutenu par des investissements dans l'éducation et dans les enseignants, ce qui n'est pas clairement mentionné dans le plan d'action de la Commission. Nous nous réjouissons que la Commission européenne propose d'utiliser des Fonds structurels pour apporter des ressources à l'éducation des étudiants et des apprenants adultes à l'esprit d'entreprise.
6. Par ailleurs, alors que la Commission européenne propose de nouvelles initiatives en matière d'enseignement et de formation que les enseignants devront mettre en œuvre, elle devrait également recommander aux États membres de fournir aux enseignants des conditions de travail adéquates et un investissement durable dans l'éducation afin d'accomplir ces tâches. Nous demandons à la Commission européenne de recommander aux États membres de garantir des investissements et un financement adéquat de la formation professionnelle continue des enseignants, de nouveaux matériels et des heures supplémentaires passées par les enseignants à se former afin de *«mettre en œuvre dans les établissements d'enseignement des méthodes efficaces d'apprentissage entrepreneurial»*.
7. Si la Commission reconnaît que l'Europe «a besoin d'un profond changement culturel», elle devrait également reconnaître qu'aux fins d'introduire des méthodes efficaces d'apprentissage entrepreneurial dans les établissements d'enseignement, il convient de modifier la formation commune des enseignants et qu'il devrait être conseillé aux États membres de prévoir une formation spécifique des enseignants dans ce domaine. Ce changement culturel s'étend à toutes les parties prenantes - enseignants, chefs d'établissement, parents, communautés – et toutes doivent être soutenues.
8. Le CSEE déplore que la Commission européenne ait adopté une approche trop étroite uniquement fondée sur l'enseignement et la formation à l'esprit d'entreprise en ce qui concerne le rôle des établissements d'enseignement

supérieur. Nous ne sommes pas d'accord avec l'idée de simplement renforcer les partenariats avec les entreprises, pas plus qu'avec le fait que l'éducation ne devrait servir que les besoins des entreprises. Nous sommes fermement opposés à la proposition d'un «cadre pour les universités qui font avancer l'entrepreneuriat», développé conjointement par la Commission européenne et l'OCDE, parce qu'il ne peut que contribuer à la marchandisation de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le CSEE rappelle à la Commission européenne que l'éducation n'est pas une marchandise et que le rôle de l'éducation n'est pas de réaliser en permanence les objectifs d'un marché du travail et d'une économie en mutation.

9. Nous sommes opposés à l'acquisition de compétences entrepreneuriales sur la base du volontariat, ce qui pourrait contribuer à l'exploitation des étudiants et des apprentis dans les entreprises, étant donné que cette forme d'éducation n'impose pas aux entreprises de conclure des contrats de formation et de travail. En outre, la qualité de l'enseignement et de la formation n'est pas assurée dans ce cadre pour les étudiants.
  
10. Le CSEE déplore l'absence totale de consultation des partenaires sociaux de l'éducation sur le texte de la communication. Nous tenons à rappeler à la Commission européenne que le CSEE est un partenaire social européen du secteur de l'éducation, avec lequel des consultations sur les décisions relatives aux initiatives européennes en matière de politique éducative devraient toujours avoir lieu. Nous regrettons également que la communication n'accorde pas aux partenaires sociaux un rôle important dans la réalisation des objectifs qu'elle énonce.
  
11. La proposition sape encore les conditions de travail dans le contexte actuel des charges réglementaires que font peser la législation dite simplifiée en matière d'emploi et les modalités de travail flexibles, notamment les contrats de travail de courte durée. Nous considérons que l'accent devrait être mis sur la création d'une croissance et d'emplois durables, compte tenu de la crise économique et financière actuelle.

*\* Le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE) représente 135 syndicats d'enseignants et 12,8 millions d'enseignants dans tous les pays d'Europe, dont 5,5 millions d'enseignants dans l'UE, tous niveaux d'enseignement confondus. Le CSEE est un partenaire social de l'éducation au niveau de l'UE et une fédération syndicale européenne affiliée à la CES, la Confédération européenne des syndicats. Le CSEE est la Région européenne de l'Internationale de l'Éducation, la fédération mondiale des syndicats d'enseignants.*